

Le 18 décembre 2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 18 décembre 2014 à 19 h 00 en la salle du Conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Micheline Lepage, conseillère,
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère,
M. Gilbert Larrivée, conseiller,
M. Réjean Rioux, conseiller,
M. Maurice Vaney, conseiller,

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Est absente : Mme Marie LeBlanc, conseillère.

Sont également présents M. Daniel Thériault, trésorier, M. Frédéric Jean, directeur du service des loisirs, Monsieur Pascal Rousseau, directeur du service des incendies, Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, et M. Benoit Rheault, greffier.

Six citoyens assistent à l'assemblée.

12 934

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du Conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans le délai imparti par la Loi. En particulier, tous les membres du Conseil étaient présents lors de l'avis donné par le maire à la séance ordinaire du Conseil du 10 novembre 2014 pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉE

2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2015 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2017

Mme Pascale Rioux, directrice générale, procède à la présentation du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017.

3. PÉRIODE DES QUESTIONS :

Les questions ont porté notamment sur le bureau d'information touristique. De plus, M. Jean-Pierre Rioux, maire, a également rappelé le contexte général de ce budget ainsi que les défis et les priorités de la Ville en 2015.

12 935

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 806 AYANT POUR OBJET D'APPROUVER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES ET D'IMPOSER LES TAXES ET COMPENSATIONS

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Ville de Trois-Pistoles pour l'année 2015 se chiffrent à 5 471 955 \$ tant pour la somme totale de revenus que pour la somme totale de dépenses;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Ville de Trois-Pistoles pour l'année 2015 font partie intégrante de ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors d'une séance antérieure de ce Conseil tenue le 10 novembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit document et renoncent à sa lecture et ce conformément à l'article 356 de la loi sur les Cités et Villes ;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles adopte le règlement no 806, tel que déposé.

ADOPTÉE

12 936

5. ADOPTION DU PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2015, 2016 ET 2017

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Gilbert Larrivée,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE

12 937

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Gilbert Larrivée,
Et résolu à l'unanimité,**

Que : La séance soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

**Jean-Pierre Rioux
Maire**

**Benoit Rheault
Greffier**